



CA2BM - Arrivé le:

24 JUIL. 2019

TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX

Monsieur le Président de la Communauté
d'Agglomération 2 Baies en Montreuillois
Monsieur COUSEIN
11-13 Place Gambetta
62170 MONTREUIL

Liévin,
Le 23 JUIL. 2019

Vos Réf : Isabelle BAILLET

Nos réf.: VB/CDEL/AC n° 19 07 372

Opération suivie par Cédric DELEURY (Tél. : 03.21.44.91.22)

Opération n° : 1186.00 – ZAC Champ Gretz - Communes de Verton et Rang du Fliers

(à rappeler dans toute correspondance)

Objet: Permis de construire TROPICALIA

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'opération citée en objet, nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-dessous, l'analyse du volet « développement durable » du permis de construire TROPICALIA, suivant la grille d'évaluation établie par E2I VEOLIA, AMO dans le cadre des démarches environnementales de la ZAC.

Vous trouverez, en complément à la présente, la grille d'évaluation reprenant les thématiques abordées et les observations détaillées de l'AMO.

En synthèse de cette analyse, nous attirons votre vigilance sur les thématiques suivantes (satisfaisantes/axe de développement/bloquantes) :

Points satisfaisants :

- Gestion des eaux usées par décantation des hydrocarbures,
- Utilisation des eaux pluviales par récupération pour alimentation des bassins (à préciser complément d'appoint éventuel par forage),
- Système de récupération du chauffage par la structure enveloppe du bâtiment,
- Equilibre des déblais/remblais du site en valorisant son intégration au projet d'ensemble,
- Des mesures préventives pendant le chantier sont décrites pour limiter les nuisances sur l'environnement, celles-ci devront être appliquées sur toute la durée du chantier,

Axe de développement :

- Valorisation des bio-déchets sur site en lien avec le projet et la ressource écologique du projet,
- Créer la mobilité des personnels, espace vélo sécurisé, connexion au réseau urbain, transport en commun,
- Développement mobilité interne sur site pour les personnels (vélo, voiturette électrique,...),

Points bloquants devant être fournis en complément du PC :

- Palette végétale des espaces extérieurs,
- Calcul du niveau de consommation énergétique réglementaire (Cep) et Simulation Thermique Dynamique, (requis RT 2012 -25%),
- Etude sur le confort d'été dans les logements des chercheurs,
- Pas d'éclairage naturel des logements,
- Caractéristiques de l'espace vélo (dimensions, sécurisé,...),
- Précision d'engagement d'une démarche de labélisation ou de certification environnementale en lien avec l'activité,
- Gestion et traitements des eaux pluviales du site (imperméabilisation) : des précisions sont à apporter,
- Gestion des eaux usées (solution hydro-économies des équipements sanitaires et autre équipements),
- Précision des modalités de captation d'appoint des eaux par système de forage,
- Caractéristiques des équipements sur l'impact du projet sur l'activité envisagée avec des espèces animales (confort acoustique, éclairage, matériaux,...)

En ce qui concerne les aménagements VRD et réseaux de la ZAC, les réseaux ne sont que l'extension des réseaux villes existants menées en concertation avec les différents services (CA2BM/Villes). La capacité définitive de certains réseaux, en particulier l'AEP, ne pourra être exprimée qu'une fois l'ensemble de la ZAC terminée et soumise à la progression des rythmes de commercialisations des différents secteurs.

Nous préconisons que le projet privé TROPICALIA, doit, quelques soient les prescriptions demandées par les différents services instructeurs, s'assurer par des équipements spécifiques éventuels de sa capacité à fonctionner et répondre aux obligations qui lui sont nécessaires (sécurité incendie, fonctionnement d'activité,..)

En conclusion, la demande de permis de construire doit faire l'objet d'une complétude de pièces pour satisfaire à leur propre projet, mais aussi de la ZAC pour en vérifier définitivement les contours.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information,

Nous vous prions d'agrérer, Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.

Valentine BOUDRY

Directrice de l'aménagement

Guide d'Aménagement Durable du site TROPICALIA au stade Perrini de Confluence

2e évaluation

| THEMATIQUES | ENJEUX | ATTENTES | PIECES JUSTIFICATIVES ATTENDUES AU STADE PC | ANALYSE AFIN DE DEVELOPPEMENT DURABLE AU STADE PC |
|-------------|---|--|---|--|
| Eau | | | | |
| | Minimiser l'imperméabilisation du site NB : il est recommandé de limiter à 40% l'imperméabilisation de la parcelle afin de limiter le ruissellement des eaux pluviales et éviter de limiter à 50% l'imperméabilisation (celui à effectuer sur la base des coefficients de ruissellement de l'outil Excel) | | Note de calcul du taux d'imperméabilisation | 23 210 m ² d'emprise au sol (dont 4 303 m ² de tutture végétalisée) 29 330 m ² de surface d'espaces verts au sol 25 110 m ² d'espace de stationnement (dont 23 046 m ² enrobé, 2064 m ² stabilisé) |
| | Gestion locale des eaux pluviales et des eaux de ruissellement | Gérer une pluie trempante à la parcelle par infiltration, sans rejet au réseau | | > La somme totale des surfaces indiquées correspond à 77 650 m ² or la parcelle fait 94 300 m ² selon le PERFA => à quoi correspond la surface marquée ? A préciser En l'état, le taux d'imperméabilisation est de 55%. Il est plus précis que parking supplémentaire de 9200 m ² pourrait être créé, le taux d'impérmeabilisation serait alors de 65%, soit bien au-delà des 60% maximum imposés. Selon le note d'assainissement, il est prévu de gérer une pluie centennale sans rejet au réseau. |
| | | Prévoir les modalités de gestion d'une pluie centennale | | Le plan VD indique : - 1 noue végétalise au sud de la serre (180 m ³) > conforme à la note de calcul - 1 bassin au nord (456 m ³) > la note de calcul indique un besoin de 5 253 m ³ . > bassin d'infiltration au sud du dépôt minute (1385 m ³) > la note de calcul inclut un besoin de 1 340 m ³ Incohérence à préciser |
| | | Traiter les eaux provenant des espaces circulés par véhicules à moteur usées | | Salon le note d'assainissement VD, bouches d'égoût équipées d'une décaisse de 240L et d'un coude plongeant pour retenir des hydrocarbures et des MES |
| | Maitrise des consommations en eau potable | Rechercher aux possibilités de traitement in situ et de valorisation des eaux usées | | SATISFAISANT |
| | Air | | | |
| | | Maitrise de la qualité de l'air intérieur | Mettre en place des équipements hydro-économiques et des systèmes limitant les besoins en eau potable, y compris dans les bassins de la serre | Descriptif et dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales. |
| | | Prévoir des dispositifs à l'intérieur des constructions pour préserver la qualité de l'air intérieur (ex: ventilation adaptée, sondes CO2, matériaux et produits de construction, équipes A+, etc.) | Recourir à des systèmes de récupération d'eau pluviale pour l'utilisation en arrosage/nettoyage/etc. | Alimentation des bassins via les eaux pluviales avec apport éventuel d'additifs dans la serre |
| | | Exterieur | Maximiser les surfaces d'espaces verts en pleine terre | Alimentation sur les équipements hydro-économiques pour les bassins, canalisé et filtre, également, récupération des eaux pluviales de la toiture pour alimenter les bassins et l'arrosage de la serre via 2 clermes hydrocarbures et des MES |
| | Soi / sous-sol | Préservation de la qualité des sols | NB : il est recommandé de prévoir des parkings souterrains ou siège plutôt qu'en plein air pour les véhicules des visiteurs. | Pas d'information |
| | Déchets | Réduction de la production et valorisation des déchets | Prévoir un dispositif de valorisation in situ des biodéchets (compostage ou autre) | Alimentation des bassins via des eaux pluviales (moins de 9000 m ³ /an) |
| | Bruit | Limitation des nuisances sonores | Disposer et dimensionner les lieux déchets de manière à faciliter le tri sélectif et la collecte | Pas d'information |
| | | Maximiser l'éclairage naturel au sein des constructions | Maintenir l'éclairage naturel à l'intérieur des constructions et dans les espaces extérieurs. | Salon le note d'assainissement VD, bouches d'égoût équipées d'une décaisse de 50,6 m ³ avec accès sur l'accès l'irrigation |
| | | Maximiser la performance énergétique des constructions | Maximiser la concentration des espèces végétales allergènes | Pas d'information |
| | | NB : il est exigé de viser pour les bâtiments tertiaires une performance RT2012 - 25% à minima | Maximiser les surfaces d'espaces verts en pleine terre | Sur l'attestation RT : Bbio = 120,10 Bio max - 15 % et non -25% Une STDE est théoriquement mais non fournie |
| | | Recherche de sobriété énergétique | | |
| | Ressources naturelles, énergie et confort | | | |
| | Biodiversité | Préservation de la diversité biologique, Restauration et valorisation de la nature en ville | Garantir le confort thermique en été des usagers sans rafraîchissement actif dans les espaces tertiaires | Etude de confort dédié pour les espaces tertiaires |
| | | Diminution des impacts liés à la construction | Recourir à un approvisionnement énergétique fortement couvert par des énergies renouvelables et de récupération | Etude de confort dédié à l'intérieur des constructions et dans les espaces extérieurs. |
| | Mobilité | Diminution de la dépendance automobile et recours aux déplacements alternatifs et durables | Maximiser l'impact environnemental des modes constructifs et des matériaux pour la biodiversité | Etude de l'IU ou d'autonomie lumineuse pour les espaces tertiaires |
| | Qualité architecturale et paysagère | Limitation des nuisances pour garantir la tenue d'un chantier à faibles nuisances (ex: suivre régulier par un référent environnement dédié, gestion des opérations, limitation des horaires, tri et valorisation des déchets, préservation de la zone sanchoniote de biodiversité, etc.) | NB : il est demandé que les flux des luminaires extérieurs soient dirigés exclusivement vers le sol. Il est également demandé que la partie soit recommandée de mettre en place des dispositifs de protection de l'éclairage ou de détection de présence, pour éviter une pollution d'éclairage massif en permanence (ampli que celle reste compatible avec les exigences de sécurité). | Etude justificative sur le choix des matériaux : description des dispositifs de production de chaleur et de froid et des puissances associées, des émetteurs, et de la couverture des besoins énergétiques globaux. |
| | Labelisation / certification | Limitation des impacts liés à la construction | Prévoir des aménagements extérieurs dédiés à la faune (ex : hiboux à insectes, nichoirs à oiseaux, abris à chauves-souris, cas de bois, etc.) | Note d'intention Développement Durable (précisant les types d'aménagements prévus et leur localisation potentielle) |
| | | | Permettre un accès direct et prévoir des cheminement dédiés au sein du site aux piétons | Pas d'information |
| | | | Prévoir des espaces de stationnement pour les vélos qui soient facilement accessibles, sécurisés, abrités et suffisamment dimensionnés | Depuis le nord de la parcelle (pontillon vers l'extérieur) et depuis le parking visiteurs, des cheminement piétons dédiés à permettent l'accès au bâtiment. |
| | | | Prévoir des places de stationnement dédiées pour les PMR à proximité immédiate des entrées et des espaces de livraison si prévus des flux visiteurs | Un espace dédié est réalisé le long de la rue de l'avenue de la Marne. Un espace dédié n'est pas réalisé le long de la rue de l'avenue de la Marne. Il n'est pas clair si cet espace est abordable et sécurisé à préciser. |
| | | | Faciliter l'accès du site aux visiteurs depuis la gare SNCF de Rungis-Flers/Villetaneuse sans véhicule personnel (ex: mise en place d'un système de navettes électriques) | Sur le plan masse, le parking personnel ne semble pas disposer d'un accès pour les vélos. |
| | | | Cr. aménageur | Sur le parking personnel, 20 places PMR près de l'entrée principale. |
| | | | | Les mesures conservatoires pour une future connexion néonna pour rejoindre la trame verte de la ZAC et la gare sont bien posées (mais cette connexion vendrait traverser d'autres parcelles) |
| | | | | Pas d'information |
| | | | | L'étude d'impact détaille de nombreuses mesures qu'il est prévu de respecter en phase planifier pour limiter les nuisances et préserver l'environnement (limitation des intensités des origines, plan logistique, dispositif de communication...) |